**Zeitschrift:** Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne

**Herausgeber:** Université de Lausanne, Faculté des lettres

**Band:** - (1987)

**Heft:** 1

**Artikel:** Note sur l'ironie comme objet de description linguistique

**Autor:** Perrin, Laurent

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-870617

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# NOTE SUR L'IRONIE COMME OBJET DE DESCRIPTION LINGUISTIQUE

L'ironie sera abordée comme le fait d'une interprétation alternative, susceptible de neutraliser l'interprétation «sérieuse» des énoncés en contexte. Elle relève d'un point de vue interprétatif individuel, fondé sur la reconnaissance d'une malformation argumentative.

On s'appuiera sur une théorie de l'argumentation dans la langue — telle qu'elle a été développée par Oswald Ducrot et Jean-Claude Anscombre — pour tenter de présenter l'ironie comme un fait déterminant pour la pragmatique linguistique.

1. On désigne par le terme d'«ironie» diverses manifestations d'un certain type de comportement verbal (parfois même non verbal), dont la variété semble repousser initialement toute considération d'ensemble. Cela n'interdit d'ailleurs à personne de la débusquer ici ou là dans un texte ou dans la conversation, avec l'assurance légitime d'en avoir saisi localement au moins une des facettes. L'ironie fait partie de ces objets multiformes qu'on reconnaît semble-t-il au premier coup d'œil mais dont on hésite à spécifier les critères de détermination. Qu'on s'assure néanmoins de tels critères (en s'armant par exemple d'une définition rhétorique classique), c'est alors le début de l'assaut interminable des contre-exemples qui aboutit fatalement à la description d'une espèce, c'est-à-dire d'une ironie «modèle», sans rapport avec la variété des «formes» que nous livre notre intuition de sujet parlant.

La première mesure à prendre — lorsqu'on tente d'approcher la compréhension du phénomène — est donc de circonscrire le champ de ses investigations, en précisant qu'il ne s'agit pas d'engendrer une description exhaustive qui permette de caractériser spécifiquement tous les énoncés et rien que les énoncés ressen-

tis intuitivement comme ironiques[1], pas plus que de chercher à produire une définition du mot «ironie» dans tous ses emplois. Il s'agit de préciser ce que l'on veut décrire — et à partir de quelle conception des faits pertinents pour la linguistique — sans prétendre que certaines «formes» d'ironie ne s'accommodent mieux que d'autres de la description proposée, ni surtout que cette description ne rende compte également d'autres «formes» rhétoriques ou pragmatiques plus ou moins proches des exemples prototypiques le plus fréquemment avancés.

L'entreprise consiste avant tout à faire apparaître certains éléments pertinents pour la description du processus d'accès à l'interprétation des énoncés en contexte. Il s'agit pour nous de tenir compte de l'ironie possible de tel ou tel énoncé de n'importe quelle phrase de la langue, par crainte d'abord de sous-estimer la complexité du mécanisme d'accès à l'interprétation «sérieuse» des énoncés en contexte et dans le but (ultime et largement différé) de comprendre la fonction de l'ironie par rapport à l'emploi des langues naturelles.

Le lecteur admettra que malgré ces précautions initiales, les enjeux d'une telle investigation ne puissent être atteints sur quelques pages et par le fruit d'une recherche encore largement inachevée. Nous nous contenterons donc avant tout de présenter les grandes lignes du point de vue qui nous autorise à concevoir l'ironie comme objet de description linguistique.

2. Avant de poursuivre, posons le problème: dans quelle mesure la linguistique peut-elle avoir quelque chose à dire sur l'ironie? Dans la seule mesure où il s'avère que l'ironie modifie la détermination des faits que la linguistique se donne comme observables.

On touche ici au point névralgique de la controverse sur le statut des faits rhétoriques ou pragmatiques relativement à l'ensemble des faits pertinents pour l'étude de la langue. La linguistique est constamment mise à l'épreuve des faits qu'elle se donne comme observables, dans la mesure où ces faits ne peuvent être élaborés indépendamment du point de vue qui en détermine la description. On ne sort ici du cercle vicieux qu'en perdant de l'altitude, c'est-à-dire en acceptant d'entrer de plain-pied dans les partis pris qui animent deux conceptions divergentes de l'activité langagière.

Pour nous la question est primordiale. Des deux perspectives envisagées, une seulement nous permet d'aborder les faits rhétoriques ou pragmatiques comme des faits pertinents pour la lin-

guistique. Soit le point de vue adopté est légitime et la linguistique ne peut éviter de prendre en compte le problème de l'interprétation des énoncés en contexte (dont relèvent les faits rhétoriques ou pragmatiques), soit ce point de vue n'est pas légitime et la linguistique n'a rien à dire sur l'ironie.

Avant de tenter de présenter l'ironie comme un fait pertinent pour la pragmatique linguistique, examinons brièvement la manière dont peuvent être abordés les faits rhétoriques ou pragmatiques selon deux angles différents et semble-t-il inconciliables.

2.1. Le point de vue néo-positiviste (inspiré de Frege) s'appuie sur une distinction entre «sens littéral» et «sens figuré» pour définir la langue comme essentiellement descriptive. La sémantique vise ainsi à déterminer les «conditions» qui doivent être remplies pour qu'une phrase soit vraie relativement à ce qu'elle décrit. Définie en termes de «conditions de vérité», la signification de la phrase est assimilée au «sens littéral» de ses énoncés, dont on suppose qu'il peut être calculé formellement, indépendamment de toute situation d'emploi.

Quant à la pragmatique — par rapport à laquelle la sémantique est conçue comme autonome — elle ne prend en compte que les effets latéraux, liés à l'emploi des énoncés en contexte. Elle se trouve ainsi reléguée hors du champ de la linguistique. Une sémantique véri-conditionnelle s'intéresse à la signification des phrases de la langue (objet linguistique) qu'elle observe indépendamment des «sens figurés» susceptibles d'être attribués à leurs énoncés en contexte (objet rhétorique ou pragmatique).

Dans cette perspective, l'ironie n'entre pas dans la détermination des faits linguistiques. Elle ne peut être assimilée qu'à un «sens figuré», caractérisé généralement comme le «contraire» de ce qui est décrit explicitement par la signification[2].

2.2. Au courant néo-positiviste s'oppose le courant de la philosophie analytique (inspiré d'Austin) qui définit le sens comme une description, non plus de la réalité mais du type d'action accomplie à travers l'emploi d'un énoncé. Il ne s'agit plus de s'intéresser à la valeur descriptive des phrases de la langue indépendamment de leurs réalisations en énoncés, mais de décrire la manière dont ces énoncés sont interprétés en fonction de leur situation d'emploi.

Dans le cadre d'une pragmatique «intégrée» (ou «pragmatique linguistique») (au sens de Ducrot, 1980), la signification de la phrase n'est plus assimilée à un «sens littéral» autonome, mais

à un ensemble d'«instructions» (id.) renvoyant à une situation d'emploi pour permettre d'accéder au sens de l'énoncé. Le terme d'«interprétation» ou de «sens» désigne le résultat d'un processus interprétatif contextualisé. Il s'agit d'un objet abstrait — distinct de la signification — défini en termes d'objectifs argumentatifs. Attribuer une valeur argumentative à un énoncé, c'est accéder à une interprétation par un «calcul» dont les données procèdent initialement d'une description sémantique (i.e. d'une description de la signification des phrases de la langue).

En se référant à la théorie de l'argumentation développée par Anscombre et Ducrot (1983), Berrendonner (1981) conçoit l'ironie comme une contradiction de valeurs argumentatives[3]. Nous partirons de cette hypothèse initiale pour tenter de définir le déclenchement possible d'une telle contradiction à partir des contraintes, de nature argumentative, liées aux instructions de la signification des phrases de la langue.

3. Toute phrase peut donner lieu à une infinité de réalisations distinctes comme constituant de discours (aussi nombreuses que les variations contextuelles associées à l'emploi de ses énoncés). Parmi le nombre potentiellement illimité des énoncés d'une phrase, certains doivent être interprétés comme ironiques pour être compatibles avec les éléments du contexte auxquels renvoie la signification. L'ironie sera ainsi abordée comme le fait d'une interprétation alternative susceptible d'être attribuée à un énoncé selon le contexte de son énonciation.

Avant d'envisager comment l'ironie peut être déclenchée comme fait d'interprétation, tentons empiriquement d'en percevoir les effets sur le résultat du processus interprétatif qui permet d'y accéder. Lorsqu'il y a ironie, une interprétation «sérieuse» est élaborée et simultanément neutralisée à un niveau explicite, pour faire place à une interprétation contradictoire de niveau implicite. Notons que l'ironie relève de la seule éventualité (plus ou moins probable) d'une telle contradiction qui prend forme de paradoxe.

Féliciter quelqu'un ironiquement, c'est l'amener à envisager la possibilité qu'on ne le félicite pas (peut-être même qu'on l'insulte) par le fait même qu'on le félicite, c'est-à-dire précisément à ne pas savoir, à devoir faire un choix entre le sérieux et l'ironie. En admettant qu'il considère qu'on ne le félicite pas (c'est-à-dire qu'on le félicite ironiquement), il peut alors enchaîner lui-même ironiquement sur un niveau explicite (il nous remerciera ou nous félicitera en retour en poursuivant l'ironie), ou très sérieusement

sur un niveau implicite (il nous demandera par exemple pourquoi on lui veut du mal). Notons ici que le premier pourrait alors lui-même avoir mal interprété la réponse du second. Il serait ainsi coupable, dans un cas, d'avoir interprété à tort ses remerciements comme ironiques (le second aurait ainsi manqué l'ironie du premier sans se faire voir), et dans l'autre cas, de ne pas avoir interprété sa réaction comme une nouvelle ironie (que le second lui aurait retournée perfidement)[4].

La première donnée à prendre en compte — lorsqu'on tente de cerner empiriquement notre objet — est donc que l'ironie d'un énoncé (quel qu'il soit) peut être décidée à priori, à partir d'un point de vue interprétatif. L'ironie est le fait d'une interprétation alternative qui neutralise l'interprétation dite «sérieuse» susceptible d'être attribuée à un énoncé. Elle relève pour nous d'un principe fondamental, lié à l'emploi des langues naturelles, qui stipule que le processus d'accès à l'interprétation d'un énoncé en contexte intègre potentiellement le choix d'une alternative associée à l'ironie possible de cet énoncé. Définir l'ironie, c'est dire aussi bien comment elle se réalise que comment elle ne se réalise pas (c'est-à-dire comment se réalise une interprétation sérieuse) en montrant que cette bipartition entre «sérieux» et «ironie» est le fait d'un choix individuel lié à la «construction» d'une interprétation par le sujet interprétant.

Il s'agit pour nous de rendre compte de l'ironie dans les termes où l'on peut envisager de rendre compte d'une interprétation possible de n'importe quel énoncé en contexte. L'entreprise consiste à déterminer dans quelles conditions les éléments contextuels sont susceptibles de neutraliser une interprétation «sérieuse», programmée linguistiquement, en falsifiant les instructions de la signification. L'interprétation alternative dont relève l'ironie s'appuie sur une incompatibilité entre structure linguistique et situation d'emploi.

3.1. La pragmatique linguistique vise à rendre compte de l'interprétation des énoncés en termes de l'activité argumentative engendrée par l'emploi de ces énoncés en contexte. Accéder à l'interprétation d'un énoncé, c'est lui attribuer une valeur argumentative.

L'attribution d'une valeur argumentative à un énoncé dépend initialement de son orientation argumentative, c'est-à-dire des instructions, de nature argumentative, attachées à la signification de la phrase réalisée. Un énoncé bien formé argumentativement peut donc être caractérisé comme un énoncé dont la structure

linguistique (définie en termes de son orientation argumentative) donne accès à l'interprétation (définie en termes de sa valeur argumentative). La notion de «bonne formation» argumentative permet de rendre compte de ce que nous avons appelé l'interprétation «sérieuse» des énoncés en contexte.

Un énoncé ne peut cependant être décrit comme bien formé que relativement au point de vue dont relève la cohérence argumentative du discours où cet énoncé est employé. Pour faire l'objet d'une interprétation «sérieuse», un énoncé doit ainsi pouvoir être reconnu comme un argument valide en faveur d'une certaine conclusion (en excluant simultanément sa validité d'argument pour une conclusion inverse), et ceci en vertu de la cohérence d'une argumentation singulière[5].

Sans nous étendre sur les rapports entre point de vue argumentatif et interprétation, nous postulons que l'ironie est le fait d'un énoncé susceptible d'être reconnu comme «mal formé» argumentativement, et ceci à partir de la validité d'un principe argumentatif contraire à celui auquel renvoie instructionnellement sa signification[6]. L'ironie, ce serait ainsi affirmer que Q parce que P, en s'appuyant simultanément sur l'application d'un principe qui détermine la validité de P comme argument en faveur de non-Q.

Selon Berrendonner, l'ironie peut être définie comme une contradiction de valeurs argumentatives. L'interprétation alternative dont relève l'ironie d'un énoncé explicitement marqué comme un argument en faveur d'une certaine conclusion peut en effet être assimilée à une interprétation contradictoire, lui attribuant valeur d'argument pour une conclusion inverse. Une telle interprétation ne peut s'appuyer que sur la reconnaissance d'une malformation argumentative de l'énoncé. Dans l'ironie, les instructions attachées à la signification sont ainsi falsifiées par le point de vue dont relève l'interprétation.

3.2. S'il est aisé de reconnaître un énoncé malformé, inscrit dans la structure globale d'une argumentation «sérieuse», les difficultés apparaissent en revanche lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'ironie d'un énoncé seul ou de l'ironie étendue à l'ensemble d'une argumentation. Définir l'ironie, ce n'est pas seulement mesurer ce qui l'isole structurellement d'une argumentation plus large, susceptible de l'encadrer (c'est-à-dire de la résoudre par enchâssement), mais rendre compte du processus interprétatif qui permet

d'accéder à l'interprétation d'un énoncé «supposé» ironique, à partir des contraintes liées aux instructions de sa signification.

Il s'agira de s'intéresser au déclenchement du processus d'accès à l'ironie possible d'un énoncé en contexte. On se demandera comment un énoncé linguistiquement marqué comme un argument en faveur d'une certaine conclusion, peut être reconnu comme mal formé, avant d'être interprété comme un argument en faveur d'une conclusion inverse.

3.2.1. Accéder à l'interprétation d'un énoncé en contexte, c'est reconnaître sa validité d'argument suffisamment fort, en faveur d'une certaine conclusion.

La notion de force argumentative fonctionne comme une composante de la valeur argumentative (i.e. de l'interprétation) susceptible d'être attribuée à un énoncé à partir des instructions de la signification. Un énoncé sera interprété comme un argument plus ou moins fort ou faible, par rapport à une échelle d'arguments possibles en faveur d'une même conclusion. La force argumentative attribuée à un énoncé est toujours relative, dans la mesure où elle ne peut être définie que par comparaison à d'autres énoncés de même orientation argumentative.

3.2.2. Le choix qui permet d'opter en faveur de l'«ironie» d'un énoncé (contre une interprétation «sérieuse») dépend d'une évaluation subjective de la force argumentative associée à l'emploi de cet énoncé en contexte.

Il apparaît qu'un argument peut être évalué contextuellement comme «trop fort» ou «trop faible» pour être interprété comme un argument valide en faveur d'une certaine conclusion. Il s'agira de montrer notamment qu'un argument «trop fort» ou «trop faible» constitue une malformation argumentative susceptible de déclencher l'ironie[7].

3.3. Notons en guise de conclusion qu'une telle investigation s'oppose à une conception de l'ironie comme «forme» dérivée de l'interprétation «sérieuse» des énoncés. Il s'agit pour nous d'aborder l'ironie comme le fait d'une interprétation alternative initialement déclenchée par les instructions de la signification. Caractérisée en ces termes, l'ironie semble pouvoir être présentée comme déterminante pour l'élaboration des faits en pragmatique linguistique.

La réflexion proposée ici n'est évidemment qu'esquissée. Il s'agissait avant tout de rendre compte d'une direction de recherche en cours, dont les enjeux restent à formuler. L'espace imparti nous interdit de songer à la difficulté d'une réflexion plus poussée, confrontée à l'analyse des textes.

Laurent PERRIN
Université de Lausanne.

## NOTES

[1] Cela supposerait que certains énoncés sont voués à l'ironie et que d'autres ne le sont pas, hypothèse trop fragile malgré sa légitimité empirique.

[2] Ce qui est alors «contrarié», c'est une description de la réalité par la réalité elle-même. L'ironie consisterait à dire de la réalité «le contraire» de ce qu'elle est.

[3] L'ironie consisterait à argumenter dans deux directions opposées.

[4] Au sujet des différents types d'enchaînements dialogiques (au sens de Roulet et al., 1985) sur l'ironie d'un constituant monologique (id.), voir Perrin (à paraître).

[5] Dans le cadre d'une conversation polémique, les principes sous-jacents à une telle cohérence sont souvent mis en cause par la partie adverse qui s'appuie sur la validité de principes antagonistes, en stipulant que tel ou tel énoncé ne peut être interprété comme un argument pour telle ou telle conclusion mais pour une conclusion inverse.

[6] Au sujet des rapports entre principes argumentatifs (ou «topoï») et interprétation, voir Ducrot (1983).

[7] Voir à ce propos Perrin (1987).

## BIBLIOGRAPHIE

J.-C. ANSCOMBRE & O. DUCROT (1983), *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.

A. BERRENDONNER (1981), *Eléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit.

O. DUCROT & al. (1980), *Les mots du discours*, Paris, Minuit.

O. DUCROT (1983), «Opérateurs argumentatifs et visée argumentative», in *Cahiers de linguistique française*, n° 5, pp. 7-36.

L. PERRIN (à paraître), «Dialogue et ironie», in *Actes du colloque d'Urbino*, 1985.

L. PERRIN (1987), «Processus d'accès à l'interprétation des énoncés ironiques», in *Feuillets*, n° 9 (déc. 86-janv. 87), pp. 87-104).

E. ROULET & al. (1985), *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Lang.